

Chapitre 4

Section 4.05

Ministère de l'Éducation

Éducation des élèves autochtones

Suivi des audits de l'optimisation des ressources,
section 3.05 du *Rapport annuel 2012*

APERÇU DE L'ÉTAT DES RECOMMANDATIONS

	Nombre de mesures recommandées	État des mesures recommandées			
		Pleinement mise en oeuvre	En voie de mise en oeuvre	Peu ou pas de progrès	Ne sera pas mise en oeuvre
Recommandation 1	2		2		
Recommandation 2	3		3		
Recommandation 3	2		2		
Recommandation 4	3	1	2		
Recommandation 5	4		4		
Total	14	1	13	0	0
%	100	7	93	0	0

Contexte

Selon Statistique Canada (2011), l'Ontario compte environ 300 000 résidents autochtones, dont 201 000 membres des Premières Nations, 86 000 Métis et 2 000 Inuits. Les données détaillées les plus récentes découlant du recensement de 2006 de Statistique Canada révèlent que seulement 62 % des adultes autochtones ont terminé leurs études secondaires, comparativement à 78 % pour l'ensemble de la population, ce qui représente un écart de 16 %. L'écart va jusqu'à 50 % chez les jeunes adultes âgés de 20 à 24 ans. Dans ce groupe

d'âge, seulement 39 % des membres des Premières Nations qui vivent dans des réserves ont obtenu un diplôme d'études secondaires.

De nombreux élèves autochtones sont aux prises avec des difficultés qui nuisent à leur rendement scolaire, comme la pauvreté, des logements insalubres et une mauvaise nutrition. Beaucoup d'entre eux vivent dans des régions où les perspectives d'emploi sont faibles, ce qui peut influencer sur l'importance qu'ils accordent à leurs études.

En 2006, le ministère de l'Éducation (le Ministère) a fait de l'éducation autochtone l'une de ses priorités et a mis l'accent sur la réduction de l'écart de rendement scolaire entre les élèves autochtones

et les élèves non autochtones d'ici 2016. Il a créé le Bureau de l'éducation des Autochtones (BEA), qui travaille en collaboration avec les collectivités et organismes autochtones, les conseils scolaires, d'autres ministères et le gouvernement fédéral pour coordonner les initiatives en éducation des Autochtones. Depuis 2006, le Ministère a octroyé des fonds de 279,5 millions de dollars (170 millions de dollars en 2012) à l'appui des programmes destinés aux élèves autochtones.

En 2007, le Ministère a conçu un cadre stratégique en vue d'identifier les élèves autochtones, de contribuer à l'élaboration de programmes de soutien et d'évaluer périodiquement leurs progrès scolaires. Le Ministère a considéré que le cadre constituait le fondement de la prestation d'une éducation de qualité à tous les élèves autochtones qui fréquentent des écoles élémentaires et secondaires financées par la province. Cependant, en 2012, nous avons conclu que le Ministère devait assurer une surveillance plus active de la mise en oeuvre du cadre afin de démontrer les progrès réalisés depuis 2006, le cas échéant, dans l'amélioration du rendement des élèves autochtones.

Nous avons notamment constaté ce qui suit :

- Cinq ans après la publication du *Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières Nations, Métis et Inuits* (le Cadre), le Ministère n'avait pas évalué les progrès réalisés en fonction de l'une ou l'autre des 10 mesures de rendement comprises dans le cadre, parce qu'il n'avait pas exigé que les conseils scolaires évaluent les mesures et produisent des rapports à leur sujet. Aucun des trois conseils scolaires que nous avons visités – l'Algoma District School Board, à Sault Ste. Marie, le Kawartha Pine Ridge District School Board, à Peterborough, et le Lakehead District School Board, à Thunder Bay – ne l'avaient fait.
- Le Ministère disposait d'un guide visant à aider les conseils scolaires à élaborer des politiques pour que les élèves autochtones s'identifient officiellement comme Autochtones.

Cependant, au moment de notre vérification, moins de la moitié du nombre estimatif d'élèves autochtones de l'Ontario avaient été identifiés. Le Ministère et les conseils scolaires doivent identifier les élèves autochtones afin de mieux cibler le financement et les mesures de soutien, et d'évaluer leurs progrès scolaires.

- Le Ministère n'avait pas établi de point de référence pour la mesure de l'écart de rendement entre les élèves autochtones et les élèves non autochtones. Le cumul des crédits en vue de la diplomation est un des principaux indicateurs de succès des élèves. Nous avons demandé au Ministère les plus récentes données concernant le cumul des crédits pour les élèves de 10^e année qui s'étaient identifiés comme Autochtones. Seulement 45 % de ces élèves étaient en voie d'obtenir leur diplôme d'études secondaires, comparativement à 74 % pour l'ensemble des élèves de 10^e année. Ces chiffres remettaient en question la capacité du Ministère d'atteindre son objectif de réduire l'écart de rendement entre les élèves autochtones et les élèves non autochtones d'ici 2016.
- Bien que le financement de l'éducation dans les réserves relève du gouvernement fédéral, beaucoup d'élèves autochtones finissent par être transférés au système provincial. En raison notamment du financement limité accordé pour chaque élève, les écoles des réserves ne sont généralement pas en mesure d'offrir la même qualité d'éducation que les écoles financées par la province, et des études donnent à penser que ces élèves pourraient accuser plusieurs années de retard au moment de leur transfert au système public. Notre analyse des données de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) avait révélé que seulement la moitié des élèves des réserves qui fréquentent des écoles provinciales ont réussi le Test provincial de compétences linguistiques (TPCL) de 10^e année en 2010-2011.

Nous avons recommandé un certain nombre d'améliorations, et le Ministère et les conseils scolaires s'étaient engagés à prendre des mesures pour donner suite à nos recommandations.

État des mesures prises en réponse aux recommandations

Le Ministère et les conseils scolaires ont réalisé des progrès dans la mise oeuvre de toutes les recommandations formulées dans notre *Rapport annuel 2012*. Par exemple, en octobre 2013, plus de 33 000 élèves s'étaient identifiés comme Autochtones (comparativement à 23 000 en mai 2012, soit une augmentation de 44 %), ce qui a permis de suivre les progrès d'un plus grand nombre d'élèves autochtones. Par ailleurs, en août 2013, le Ministère a publié le document *De solides bases*, le deuxième rapport d'étape sur le Cadre, qui a fourni un fondement ou un repère pour la mesure des réalisations futures. Le travail requis pour recueillir les données nécessaires est bien engagé, et le Ministère prévoit mesurer ses progrès dans un troisième rapport d'étape qui devrait paraître en 2016. Les trois conseils scolaires que nous avons visités avaient quant à eux commencé à mettre en oeuvre un certain nombre d'initiatives prometteuses afin d'améliorer le rendement des élèves autochtones, et ils mesuraient déjà le rendement des élèves s'étant identifiés comme Autochtones au moyen des résultats obtenus par ceux-ci aux tests de l'OQRE. Les résultats allaient d'un changement minime à une amélioration considérable.

En mars 2014, le Ministère a publié un plan de mise en oeuvre, qui avait d'abord été proposé en 2007, pour guider ses activités et aider les conseils scolaires à réaliser leurs objectifs généraux relatifs au Cadre. Le Ministère a souligné que le plan avait été élaboré en collaboration avec ses partenaires autochtones, les conseils scolaires de district et

d'autres intervenants clés du secteur de l'éducation. Nous avons observé que des stratégies plus détaillées avaient été élaborées à l'interne, mais nous croyons que le plan du Ministère doit être plus détaillé, car il reprend en grande partie l'orientation générale proposée dans le Cadre. Il n'indique pas clairement les obstacles que doivent surmonter les élèves autochtones et ne mentionne pas d'activités particulières visant à éliminer ces obstacles. Nous avons toutefois constaté que les trois conseils scolaires que nous avons visités en 2012 avaient intégré dans leurs documents de planification des activités précises ayant pour but de supprimer certains des principaux obstacles auxquels font face les élèves autochtones.

L'état des mesures prises en réponse à chaque recommandation est exposé dans les sections qui suivent.

Objectifs de la politique, plans de mise en oeuvre et mesures des résultats

Recommandation 1

Pour aider les élèves autochtones à réussir à l'école et réduire les écarts de rendement exposés dans le Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits (le Cadre), le Ministère et les conseils scolaires doivent :

- élaborer des plans de mise en oeuvre précis pour recenser les principaux obstacles auxquels font face les élèves autochtones et pour les surmonter, et examiner périodiquement ces plans et les mettre à jour afin d'évaluer les progrès accomplis;

État : En voie de mise en oeuvre.

- intégrer à ces plans les mesures des résultats et objectifs précis définis dans le Cadre, mesurer objectivement les résultats globaux afin de déterminer si des progrès ont été réalisés dans l'amélioration des résultats des élèves autochtones et en faire rapport.

État : En voie de mise en oeuvre.

Détails

Le 5 mars 2014, le Ministère a publié le *Plan de mise en oeuvre du Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits* (le Plan). Le Cadre de 2007 tenait compte du fait que le Ministère devait élaborer un tel plan de mise en oeuvre pour guider ses activités et aider les conseils scolaires à atteindre les objectifs généraux du Cadre. Dans notre *Rapport annuel de 2012*, nous avons recommandé que ce plan cerne les principaux obstacles auxquels font face les élèves autochtones et indique les mesures à prendre pour surmonter ces obstacles.

Le Plan a pour objet, comme le mentionne le document lui-même, de recenser des stratégies et des actions visant à aider le Ministère et les conseils scolaires à mettre le Cadre en oeuvre jusqu'en 2016. Le Plan énonce ce que le Ministère entend faire en général d'ici là pour combler l'écart de rendement entre les élèves autochtones et les élèves non autochtones. Le Plan indique aussi, de manière générale, ce à quoi s'attend le Ministère de la part des conseils scolaires. Le Ministère entend examiner le Plan et le mettre à jour pendant son exécution, et l'adapter durant la deuxième et la troisième année de mise en oeuvre selon les résultats obtenus la première année. Nous avons toutefois constaté que, pour guider les activités du Ministère et aider les conseils scolaires à réaliser les objectifs généraux du Cadre, le Plan doit être plus détaillé. Il reprend en grande partie l'orientation générale proposée dans le Cadre, et, pour l'heure, il n'indique clairement ni les obstacles que doivent surmonter les élèves autochtones, ni les activités particulières visant à éliminer ces obstacles.

Nous avons observé que les trois conseils scolaires avaient intégré des questions relatives aux élèves autochtones dans leurs différents documents de planification (p. ex. plans stratégiques, plans opérationnels, plans d'amélioration pour le rendement des élèves, plans de travail). Ces plans énoncent des activités particulières visant à éliminer certains des principaux obstacles auxquels font face les élèves autochtones. Un conseil mettait l'accent sur l'équité,

l'inclusion et la diversité, et offrait une formation et un perfectionnement professionnel approfondis pour les élèves, les enseignants, le personnel de soutien et les administrateurs dans ces domaines. L'une de ses activités permettait d'acquérir une compréhension de base des répercussions des traumatismes historiques sur la collectivité. Ce conseil encourageait également les élèves autochtones à retourner à l'école en offrant des programmes de rechange et en intervenant à mi-chemin durant le semestre pour s'assurer que le programme que suivent les élèves répond à leurs besoins. Dans le cas d'un autre conseil, les plans d'amélioration comportaient plusieurs stratégies et mesures particulières, comme l'inclusion d'un traité local dans les cours d'études autochtones, l'élaboration d'activités pour les élèves des Premières Nations qui passent des écoles des réserves à l'école publique, et la présentation d'annonces dans la langue autochtone locale. Le troisième conseil avait inclus dans ses plans les principaux risques et obstacles auxquels font face les élèves autochtones ainsi qu'un ensemble d'objectifs précis. Par exemple, il avait chargé un enseignant responsable de l'étude des travaux d'élèves d'aider les élèves autochtones qui ont obtenu le niveau 2 aux tests de l'OQRE à atteindre le niveau 3, qui est la norme provinciale. Ce conseil avait aussi prévu d'identifier les élèves autochtones qui éprouvent des difficultés en littératie et de leur fournir un soutien particulier pour les aider à améliorer leur taux de réussite au TPCL.

En août 2013, le Ministère a publié *De solides bases : Deuxième rapport d'étape sur la mise en oeuvre du Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits* (le Rapport d'étape). Le rapport est harmonisé aux principes directeurs du Cadre, car le Ministère entend continuer d'utiliser les 10 mesures de rendement énoncées dans le Cadre à titre d'indicateurs clés pour suivre les progrès ministériels et ceux réalisés par les conseils scolaires et les écoles. En ce qui concerne les mesures du Cadre relatives au rendement des élèves autochtones, le Rapport d'étape établit une base de référence aux fins de

l'évaluation des progrès futurs de ces élèves. Par exemple, les résultats des élèves de 3^e année aux tests de lectures de l'OQRE ont révélé un écart de 20 % entre les élèves autochtones et les autres élèves, les taux d'atteinte de la norme provinciale étant de 47 % et de 67 % respectivement. Le rapport n'indiquait pas les progrès réalisés à ce jour dans le rendement des élèves mais le Ministère prévoit de se fonder sur la base de référence pour évaluer les progrès en 2016, année où il compte publier son troisième rapport d'étape. Le Ministère a communiqué des résultats particuliers à l'égard d'autres objectifs figurant dans le Cadre. Par exemple, il y avait 13 375 élèves inscrits à des cours d'études autochtones, comparativement à 1 097 durant l'année scolaire 2006-2007, et 50 conseils scolaires avaient établi des comités consultatifs sur les Premières Nations, les Métis et les Inuits en 2012, contre 30 conseils en 2009.

Un conseil scolaire recueille des données depuis 2008 et fait rapport sur le rendement des élèves des Premières Nations, Métis et Inuits dans son plan d'amélioration du conseil, avec des objectifs particuliers de l'OQRE pour 2014 et 2018. Ce conseil a montré une amélioration constante aux tests de l'OQRE à toutes les années scolaires pour les élèves autochtones, et il a considérablement comblé l'écart en ce qui concerne plus particulièrement les tests de lecture et d'écriture pour les élèves de 6^e année. Par exemple, en 2006-2007, seulement 32 % des élèves autochtones de ce conseil avaient atteint la norme provinciale en écriture pour les élèves de 6^e année, contre 53 % pour les élèves non autochtones, un écart de 21 %. En 2012-2013, le rendement des élèves autochtones s'est amélioré pour atteindre 58 %, comparativement à 62 % pour les élèves non autochtones, l'écart étant ramené à seulement 4 %. Un autre conseil fait rapport, dans son plan d'amélioration, sur les crédits accumulés en 9^e année, qui constituent un indicateur clé de la réussite à l'école secondaire. Depuis 2009-2010, ce conseil a fait état d'une amélioration notable du pourcentage d'élèves autochtones ayant cumulé au moins huit crédits de 9^e année, qui est passé

de 55 % à 78 %. Ce conseil utilise également le nombre de crédits cumulés en 9^e et 10^e année afin de déterminer si les élèves sont sur la bonne voie pour obtenir leur diplôme et d'identifier les élèves qui peuvent avoir besoin d'aide. Depuis 2008, le troisième conseil mesure le rendement d'après les résultats obtenus aux tests de l'OQRE et les crédits cumulés. Ce conseil a obtenu des résultats plutôt mitigés en ce qui concerne les élèves de 9^e année et le TPCL. Depuis 2008, il a toutefois montré une amélioration considérable en ce qui concerne les résultats des élèves de 3^e année aux tests de l'OQRE ainsi qu'une certaine amélioration en ce qui a trait aux élèves de 6^e année, le pourcentage d'élèves qui ont atteint la norme provinciale ayant augmenté globalement de 13 % et de 6 % respectivement. Le conseil a aussi sondé les élèves du primaire et du secondaire pour recenser des préoccupations particulières auxquelles on pourrait remédier, y compris des facteurs pouvant avoir une incidence sur le rendement scolaire, en les interrogeant sur des sujets comme le sentiment de sécurité à l'école, les degrés de dépression et leur sentiment d'appartenance.

Auto-identification volontaire et confidentielle

Recommandation 2

Afin d'obtenir les données démographiques nécessaires pour mieux élaborer des programmes de soutien spécialisés, rendre compte des résultats et cerner les possibilités d'améliorer le rendement des élèves autochtones, le Ministère doit :

- *mettre au point des outils de communication normalisés et diffuser des pratiques exemplaires afin d'aider les conseils à mettre en oeuvre un processus efficace d'auto-identification des élèves;*
État : En voie de mise en oeuvre.
- *élaborer un guide pour l'élaboration d'une politique d'auto-identification des membres autochtones du personnel enseignant et autre et veiller à ce que cette politique soit mise en oeuvre de façon efficace.*
État : En voie de mise en oeuvre.

Le Ministère et les conseils scolaires doivent exercer une surveillance efficace pour que la politique d'auto-identification des élèves soit mise en oeuvre avec succès dans les écoles de l'Ontario.

État : En voie de mise en oeuvre.

Détails

Les données du Ministère montrent qu'en octobre 2013, 33 000 élèves s'étaient identifiés comme Autochtones, contre 23 000 en mai 2012, ce qui représente une augmentation de 44 %. Le Ministère a indiqué qu'il soutient le partage et l'analyse internes des données sur l'auto-identification afin, d'une part, de suivre le rendement des élèves qui se sont identifiés comme Autochtones et, d'autre part, de surveiller et de communiquer les progrès réalisés dans la réduction de l'écart de rendement entre les élèves autochtones et les élèves non autochtones. En avril 2014, le personnel du Ministère a participé à des séances de formation sur l'offre d'un leadership aux conseils scolaires concernant l'utilisation et l'analyse des données tirées de l'auto-identification des élèves autochtones pour soutenir une amélioration accrue du rendement.

Le Ministère continue de fournir aux conseils scolaires un financement à l'appui de la mise en oeuvre des politiques d'auto-identification des élèves autochtones. Pour l'année scolaire 2013-2014, le financement visait prioritairement à hausser l'utilisation, l'analyse et la communication des données sur l'auto-identification des élèves; à améliorer le perfectionnement professionnel et les activités de mobilisation communautaires ainsi que les partenariats; et à accroître l'accès aux programmes en langues autochtones et en études autochtones et au perfectionnement professionnel connexe. Le versement des fonds pour les projets dépendra de la production réussie des rapports provisoires et des rapports finaux par les conseils scolaires, et de leur approbation par le Ministère. Le Ministère a aussi mentionné qu'il appuiera les stratégies visant à accroître le nombre d'élèves qui choisissent de s'identifier comme Autochtones,

et qu'il partagera les pratiques prometteuses en matière d'analyse et d'utilisation des données.

Le Ministère a entrepris des discussions préliminaires sur l'élaboration d'une ligne directrice provinciale en matière de politique pour l'auto-identification du personnel dans le cadre du Groupe de travail du Conseil consultatif ministériel, qui est composé de partenaires autochtones et d'intervenants clés du milieu de l'éducation, notamment la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, l'Association des conseils scolaires publics de l'Ontario et le Conseil ontarien des directrices et directeurs de l'éducation. En outre, le Ministère s'emploie à établir un inventaire des politiques d'auto-identification du personnel des conseils scolaires pour évaluer les progrès réalisés par les conseils dans l'élaboration de politiques et recenser les pratiques exemplaires à l'appui de la mise au point de la ligne directrice provinciale. Pour dresser l'inventaire des politiques d'auto-identification du personnel des conseils scolaires, on a créé un modèle de collecte de données sur les politiques d'auto-identification pour le personnel autochtone, qui sera utilisé durant l'année scolaire 2014-2015.

Afin de soutenir l'élaboration de stratégies propres aux conseils scolaires pour la mise en oeuvre de l'auto-identification des élèves, le Ministère a établi un profil analytique pour chacun des 72 conseils scolaires de district. Chaque profil comprend ce qui suit :

- la population estimative d'élèves autochtones, exprimée en pourcentage de la population totale d'élèves relevant du conseil;
- le dénombrement annuel des élèves qui se sont identifiés comme Autochtones, d'octobre 2009 (premier dénombrement) à juin 2013;
- au niveau du conseil, les résultats liés aux indicateurs de rendement, y compris les crédits cumulés en 9^e année et tous les tests de l'OQRE (p. ex. tests de lecture, d'écriture et de mathématiques de 3^e et 6^e année; tests de

mathématiques théoriques et appliquées de 9^e année; TPCL).

Le Ministère utilisera les profils analytiques des conseils scolaires pour faciliter la communication de stratégies particulières afin d'aider les conseils à renforcer leurs activités d'auto-identification des élèves autochtones, à soutenir la mobilisation des collectivités locales et à améliorer le rendement général des élèves autochtones.

Un conseil scolaire dispose d'une politique d'auto-identification mise en place en 2007. Pour l'année scolaire 2012-2013, les renseignements à jour sur l'auto-identification ont été transmis à toutes les écoles, affichés sur le site Web du conseil et fournis aux collectivités autochtones locales. En outre, la politique d'auto-identification, accompagnée d'un document de transition à l'appui de l'éducation et de la réussite professionnelle des autochtones, est incluse dans une trousse de bienvenue au jardin d'enfants remise aux parents et aux élèves autochtones. Ce conseil scolaire estime que les employés autochtones peuvent agir à titre de mentors, partager leur culture autochtone et aider à créer un environnement favorisant l'obtention de résultats élevés par les élèves autochtones. Par conséquent, depuis 2008, le conseil publie tous les ans, en septembre, une communication dans laquelle il demande à ses employés de s'auto-identifier, et durant les séances d'orientation, il informe ses nouveaux employés de la politique et leur donne l'occasion de s'auto-identifier.

Dans le cas d'un autre conseil scolaire, le nombre d'auto-identifications augmenté de façon constante au fil du temps, malgré une diminution générale du nombre d'inscriptions. Il a révisé sa politique d'auto-identification volontaire en mai 2012, et il diffuse des communications annuelles visant à encourager l'auto-identification. Ce conseil a indiqué qu'une formation sera offerte aux secrétaires en chef de toutes les écoles primaires et secondaires pour aider les élèves qui s'inscrivent à comprendre la politique et fournir de l'information sur la manière d'encourager l'auto-identification dans le cadre du processus d'inscription.

Le troisième conseil scolaire dispose d'une politique d'auto-identification volontaire des élèves depuis 2007, et il l'a révisé en juin 2013. L'auto-identification fait partie du processus d'inscription des élèves et du processus annuel de vérification des renseignements sur les élèves. Ce conseil fournit aux parents une brochure énonçant les avantages de l'auto-identification des élèves. En juin 2013, il a approuvé une politique d'auto-identification volontaire du personnel visant à lui fournir des données de base sur le nombre actuel d'employés autochtones. La politique doit également être utilisée pour améliorer les services aux élèves, et permettre au conseil scolaire de mettre au point des programmes de modèle et de mentorat pour le personnel qui partage la culture des élèves et pourrait établir un environnement favorisant la réussite des élèves.

Collecte et analyse des données

Recommandation 3

Pour évaluer les progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs et des mesures des résultats définis dans le Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits, le Ministère et les conseils scolaires doivent :

- *établir des données de référence pour les objectifs et les mesures des résultats définis dans le Cadre ainsi que des objectifs réalistes et mesurables;*
État : En voie de mise en oeuvre.

- *examiner périodiquement les progrès accomplis dans la réduction de l'écart de rendement entre les élèves autochtones et les élèves non autochtones pour que des stratégies additionnelles ou parallèles puissent être mises en oeuvre au besoin.*

État : En voie de mise en oeuvre.

Détails

Comme il est mentionné plus haut, le Ministère a publié *De solides bases : Deuxième rapport d'étape sur la mise en oeuvre du Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières*

Nations, des Métis et des Inuits (le Rapport d'étape) en août 2013. Ce rapport comprend les premières données de base de l'Ontario sur le rendement des élèves autochtones et utilise les renseignements sur l'auto-identification des élèves pour l'année scolaire 2011-2012. Au moyen de ces données sur le rendement des élèves, le Ministère prévoit organiser des discussions avec des partenaires autochtones et d'autres intervenants du milieu de l'éducation durant l'année 2014-2015 pour établir des cibles mesurables de rendement des élèves, puis, tous les ans, examiner les progrès réalisés dans l'amélioration du rendement et la diminution de l'écart entre les élèves autochtones et les élèves non autochtones.

Le Ministère a indiqué qu'on ne dispose pas encore de données pour suivre les progrès concernant l'accroissement du taux d'obtention de diplômes des élèves autochtones. Le Ministère entend calculer un taux d'obtention de diplômes provincial de référence sur cinq ans pour les élèves qui se sont identifiés comme Autochtones en 2016-2017 (à partir des élèves auto-identifiés comme Autochtones qui étaient en 9^e année en 2011-2012) et suivre les progrès en fonction de cette base de référence pour les années suivantes.

Les trois conseils scolaires que nous avons visités en 2012 avaient recueilli durant plus de cinq ans diverses données sur les élèves qui se sont identifiés comme Autochtones, et ils affichaient une amélioration allant de modeste à importante en ce qui concerne les résultats des élèves autochtones aux tests de l'OQRE et d'autres mesures (p. ex. l'accumulation de crédits). Les trois conseils avaient aussi établi des cibles et ont mesuré les progrès réalisés vers l'atteinte de celles-ci. Le premier conseil a fixé des cibles particulières concernant les résultats à tous les tests de l'OQRE qui doivent être atteintes en 2018 et qui, compte tenu des améliorations constatées depuis 2008, semblent être réalisables. En outre, le conseil a énoncé ses cibles dans son plan d'amélioration du conseil scolaire de 2013-2014 et, au début de 2014, il a conclu un protocole d'entente avec deux bandes des Premières Nations au sujet

du partage de données portant sur, par exemple, l'assiduité, les bulletins de notes, les résultats aux tests de l'OQRE et le nombre de suspensions et d'expulsions. Ce protocole d'entente vise à rendre possible une collaboration avec la collectivité pour faciliter la surveillance du rendement des élèves. Le deuxième conseil scolaire affiche une amélioration du rendement au fil du temps, mais il a mentionné qu'il fallait faire preuve de prudence lorsqu'on effectue des comparaisons annuelles en raison du petit nombre d'élèves. Le troisième conseil scolaire a indiqué qu'il collaborait avec l'université locale sur une recherche concernant l'évaluation des résultats en mathématiques au cycle moyen (6^e année). Le but est d'établir une base de référence aux fins de l'amélioration des résultats des élèves, étant donné que, ces cinq dernières années, les élèves autochtones relevant du conseil scolaire avaient affiché une amélioration considérable en lecture et en écriture, mais que ce n'avait pas été le cas en mathématiques.

Grâce à la publication de données de base concernant le rendement scolaire dans le deuxième rapport d'étape, le Ministère entend examiner le rendement des élèves tous les ans à partir des résultats aux tests de l'OQRE, puis élaborer de nouvelles initiatives pour réduire l'écart en matière de rendement scolaire. Les initiatives et les stratégies de rechange qui sont mises en oeuvre dans certains conseils scolaires durant l'année scolaire 2013-2014 comprennent les suivantes :

- l'offre d'un financement à 38 conseils scolaires au titre des programmes de réengagement à l'école secondaire afin d'embaucher du personnel ayant les connaissances et l'expertise requises pour réengager les élèves autochtones qui ont quitté l'école, mais qui sont sur le point d'obtenir leur diplôme;
- l'instauration de 13 programmes de cours d'été pour les élèves autochtones du primaire dans 27 conseils scolaires;
- une collaboration entre le personnel scolaire et des partenaires communautaires locaux dans 16 conseils scolaires pour déterminer les

besoins des élèves autochtones en matière de rendement et de mieux-être;

- l'affectation, dans les écoles secondaires affichant un faible rendement, de 13 tuteurs pédagogiques autochtones qui connaissent les stratégies pédagogiques et le contenu des programmes qui conviennent aux styles d'apprentissage et aux préférences des apprenants autochtones de 9^e et 10^e année suivant des cours appliqués obligatoires.

Le Ministère a indiqué que ces activités ciblées concernant le rendement des élèves, qui ont été mises en oeuvre dans certains conseils scolaires en 2013-2014, font l'objet d'une surveillance au moyen de rapports de suivi et seront évaluées à la fin de l'année scolaire.

En avril 2013, le Ministère a fourni un financement à l'appui d'une réunion des responsables de l'éducation des Autochtones. Cette conférence a constitué une occasion d'apprentissage professionnel pour le personnel ministériel, 80 responsables de l'éducation des Autochtones et d'autres employés répartis dans 40 conseils scolaires, qui ont pu échanger sur les pratiques exemplaires, les stratégies et les idées visant à faire progresser le Cadre. En outre, on a tenu à l'automne 2013 des séances de planification des conseils scolaires, dans le cadre desquelles on a traité de questions dirigées et tenu des discussions orientées sur les besoins des apprenants autochtones dans tous les conseils scolaires.

Comme il est mentionné plus haut, les trois conseils scolaires génèrent des données afin d'examiner périodiquement les progrès réalisés dans la réduction de l'écart entre les élèves autochtones et les élèves non autochtones. Ces conseils ont aussi mis au point des stratégies de rechange pour améliorer le rendement des élèves autochtones. Par exemple, en février 2014, un conseil s'est engagé à travailler avec une coalition pour l'éducation autochtone sur un projet de recherche visant à concevoir des stratégies de collaboration afin d'améliorer les services éducatifs fournis aux élèves des Premières Nations. Ce partenariat a pour objet de chercher des pratiques prometteuses

en vue d'améliorer la réussite des élèves grâce à la formation des enseignants, au développement de ressources, à l'élaboration de programmes communautaires et au partage de données. Le deuxième conseil scolaire a établi un programme de 10 semaines pour parfaire la compréhension des coutumes autochtones, tout en aidant les élèves à faire des choix positifs, à se donner des objectifs et à établir des systèmes visant à les soutenir. Le troisième conseil scolaire fait un examen annuel des données sur les élèves afin de détecter les tendances manifestes. Par exemple, en 2012-2013, il a constaté que ses élèves autochtones éprouvaient de la difficulté dans les cours d'histoire et de géographie; par conséquent, des membres de la collectivité et du personnel de soutien ont intégré une perspective propre aux Premières Nations dans les programmes de cours relatifs à ces disciplines.

Financement

Recommandation 4

Pour mieux s'assurer que les fonds sont alloués en fonction des besoins des élèves autochtones, le Ministère doit :

- *envisager de fonder le financement par élève sur des données d'inscription des élèves autochtones actualisées et plus fiables, de façon à permettre une répartition plus équitable du financement;*

État : En voie de mise en oeuvre.

- *lorsque le financement est alloué en réponse aux propositions des conseils, consigner les raisons justifiant le financement et expliquer aux conseils pourquoi leurs propositions ont été acceptées ou rejetées;*

État : Pleinement mise en oeuvre.

- *mettre en oeuvre des processus de rapport non seulement pour démontrer que les fonds sont dépensés aux fins prévues, mais aussi pour obtenir des renseignements sur le succès remporté par les différents types de programmes de soutien offerts par les conseils.*

État : En voie de mise en oeuvre.

Détails

Une grande partie du financement supplémentaire que le Ministère verse aux conseils scolaires pour les programmes autochtones est fondé sur le nombre d'élèves inscrits, mais le nombre d'élèves autochtones par conseil est basé sur les données du recensement de 2006 de Statistique Canada. Durant l'année scolaire 2012-2013, le Ministère a établi un groupe de travail intraministériel composé d'employés du BEA et disposant de ses propres directions des finances, de la comptabilité et de la statistique. Ce groupe a examiné la possibilité d'actualiser le modèle de financement supplémentaire d'après les données disponibles concernant l'auto-identification des élèves autochtones. Le Ministère a indiqué qu'il rencontrerait les conseils scolaires, les partenaires autochtones et les intervenants du milieu de l'éducation afin d'évaluer l'incidence éventuelle de la mise à jour du modèle de financement supplémentaire. Durant l'hiver 2015, le Ministère finalisera son évaluation de la mise à jour de la composante par élève du modèle de financement supplémentaire pour les élèves autochtones.

Le Ministère a mis en place, à l'intention des conseils scolaires, un modèle amélioré en vue de favoriser une approche plus objective et davantage axée sur les besoins pour le financement des propositions de projets en 2013-2014. Les conseils doivent inclure les éléments suivants dans ce modèle de propositions de projets :

- une description détaillée du projet;
- un lien avec au moins 1 des 10 mesures de rendement figurant dans le Cadre;
- une preuve de l'harmonisation avec le plan d'amélioration du conseil pour le rendement des élèves;
- les extraits et résultats attendus du projet;
- une description de la manière dont le projet sera surveillé et évalué aux fins de l'obtention des résultats souhaités.

Le Ministère a aussi mis en oeuvre un modèle amélioré d'évaluation pour soutenir la sélection des projets autochtones et fournir aux conseils une

rétroaction sur le financement qu'ils ont reçu en 2013-2014. Le Ministère a indiqué que le modèle amélioré de propositions de projets et le modèle amélioré d'évaluation des projets serviront à documenter la justification de la sélection des projets et à fournir une rétroaction aux conseils scolaires à l'avenir. Par ailleurs, en 2013-2014, le Ministère a révisé le modèle de rapport des conseils scolaires, qui doit être utilisé pour communiquer des données fondées sur les faits concernant la réussite des projets et l'incidence globale des projets sur le rendement des élèves autochtones.

Élèves des Premières Nations vivant dans des réserves

Recommandation 5

Afin d'améliorer les résultats scolaires des élèves des Premières Nations vivant dans des réserves, le Ministère et, s'il y a lieu, les conseils scolaires doivent :

- élaborer des modèles normalisés d'ententes sur les frais de scolarité et des lignes directrices qui peuvent être utilisés par tous les conseils et vérifier périodiquement si des ententes valables sur les frais de scolarité sont en place avec toutes les bandes;

État : En voie de mise en oeuvre.

- jouer un rôle plus proactif afin d'encourager les conseils à mettre en commun leurs pratiques exemplaires pour faciliter la transition des élèves entre les écoles des réserves et le système d'éducation provincial;

État : En voie de mise en oeuvre.

- mesurer séparément l'efficacité des initiatives mises en oeuvre pour aider les élèves des réserves qui fréquentent des écoles financées par le gouvernement provincial à relever les défis particuliers auxquels ils font face;

État : En voie de mise en oeuvre.

- continuer de participer aux discussions sur les ententes tripartites avec le gouvernement fédéral

et les organismes des Premières Nations et y jouer un rôle plus proactif.

État : En voie de mise en oeuvre.

Détails

Le *Guide concernant les ententes sur les droits de scolarité* (le Guide) a été créé et publié en 2013 par le Ministère, l'Unité de coordination de l'éducation des Premières nations des Chiefs of Ontario, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) et l'Association des conseils scolaires publics de l'Ontario. Le Guide a pour objet de fournir des documents de référence afin d'aider les conseils scolaires financés par les fonds publics et les Premières Nations à élaborer des ententes en matière de services éducatifs. Comme chaque entente sur les droits de scolarité est unique, le Guide comprend des exemples d'éléments d'une entente sur les droits de scolarité que les collectivités des Premières Nations et les conseils scolaires pourraient vouloir adopter. À l'automne 2013, des séances ont été tenues dans cinq endroits en Ontario afin de donner aux collectivités des Premières Nations et aux conseils scolaires de district une occasion de renforcer leurs relations, d'examiner le texte définitif du Guide et de discuter des pratiques exemplaires concernant l'élaboration d'ententes efficaces en matière de financement et d'éducation. Les trois conseils scolaires ont mentionné qu'ils avaient assisté à l'une de ces séances. Deux des conseils ont ensuite mis au point des ententes normalisées sur les services éducatifs, et l'autre conseil a examiné ses ententes en vigueur et déterminé qu'elles étaient conformes aux pratiques exemplaires énoncées dans le Guide. Deux des conseils disposaient d'ententes signées avec toutes les bandes des Premières Nations de leur région. Le troisième conseil a indiqué qu'il disposait d'ententes signées avec 13 bandes, et qu'il poursuivait les négociations avec 6 autres.

En septembre 2012, le Ministère, en collaboration avec les Chiefs of Ontario, a lancé un projet pilote d'apprentissage en ligne. Ce projet permettra à certaines collectivités des Premières Nations qui

fournissent des programmes de la maternelle à la 12^e année d'accéder, dans leurs propres écoles, à la Banque de ressources éducatives de l'Ontario. Ce répertoire procure aux élèves et aux enseignants un accès à une variété de ressources, comme des plans de cours, des cartes, des articles et des cours en ligne de la maternelle à la 12^e année. Au nombre des éléments clés de ce projet pilote, mentionnons l'offre d'une formation, d'activités de perfectionnement professionnel et d'un soutien aux enseignants du système scolaire des Premières Nations. Il vise à permettre de mieux comprendre les exigences liées à la mise en oeuvre réussie de l'apprentissage en ligne dans les écoles des Premières Nations à l'échelle de la province.

À l'automne 2013, le Ministère a invité les Premières Nations à assister à des séances de perfectionnement professionnel axées sur le rendement des élèves, qui ont été offertes dans toutes les régions de la province.

Le Ministère a collaboré avec la Nation nishnawbe-aski et AADNC pour améliorer la réussite des élèves des Premières Nations fréquentant des écoles provinciales, et aider ceux qui passent des écoles des Premières Nations au système scolaire financé par la province. Dans le cadre de ce partenariat, le Ministère a soutenu trois forums sur l'éducation où des éducateurs de la Nation nishnawbe-aski et des représentants de la collectivité ont rencontré des représentants des conseils scolaires pour discuter des pratiques exemplaires concernant l'élaboration et la mise en oeuvre des programmes de transition. Le partenariat a aussi donné lieu à la création d'un guide de communication entre les élèves et les parents, qui comprend de l'information pour les élèves des Premières Nations qui passent des écoles des réserves aux écoles financées par la province. Le Ministère appuie également une recherche visant à examiner l'efficacité des services de consultation pour les élèves des Premières Nations ainsi qu'à formuler des recommandations concernant les élèves qui font la transition vers le système scolaire financé par la province. En outre, le Ministère a mentionné qu'il a financé 81 projets

visant à aider les élèves autochtones à participer aux activités scolaires et sociales à leur école, dans le cadre desquels les élèves utilisent la boîte à outils de l'initiative « Les élèves en tant que chercheurs » pour mener des recherches sur des sujets qui leur tiennent à coeur.

Les trois conseils scolaires ont indiqué qu'ils avaient mis en place des programmes complets de transition. Par exemple, l'un des conseils mentionne qu'il a mis en oeuvre plusieurs initiatives, y compris des programmes d'été pour les élèves du primaire, une trousse de bienvenue – qui est envoyée par la poste à toutes les écoles dans les réserves et qui comprend de l'information sur la fréquentation d'écoles financées par la province –, une vidéo dans laquelle des élèves qui ont fait la transition expliquent aux élèves qui la regardent ce à quoi ils doivent s'attendre, et le financement des déplacements des membres du personnel du conseil qui vont présenter des exposés dans les collectivités autochtones.

Le Ministère fournit un financement annuel pour les projets des conseils scolaires. Certains de ces projets visent notamment à soutenir la transition à partir d'écoles dans des réserves. Grâce à l'utilisation du modèle révisé de rapport par les

conseils mentionné précédemment, le Ministère s'attend à obtenir des données fondées sur les faits concernant l'efficacité de ces initiatives, et il prévoit communiquer les résultats à tous les conseils scolaires à l'appui de la transition des élèves.

L'Ontario participe à trois initiatives de partenariat en éducation. Chacune d'elles inclura le Ministère, AADNC, et l'une des trois principales organisations des Premières Nations : la Nation nishnawbe-aski, le Grand conseil du Traité n° 3, et l'Association of Iroquois and Allied Indians/Indigenous Education Coalition. L'objectif général des partenariats est de soutenir le rendement des élèves des Premières Nations dans les écoles des Premières Nations et dans les écoles financées par la province grâce à l'établissement d'ententes de partenariat, au partage de l'expertise et des services, et à la coordination des initiatives d'apprentissage. En 2013, un protocole d'entente a été signé par le Ministère, AADNC et la Nation nishnawbe-aski. L'entente vise à établir un forum permettant aux trois partenaires de collaborer pour aider les élèves de la Nation nishnawbe-aski à faire la transition vers le système scolaire public et leur fournir les possibilités éducatives requises pour qu'ils réussissent.